

METHANOR

SOCIETE EN COMMANDITE PAR ACTIONS AU CAPITAL DE 1 199 903 EUROS

SIEGE SOCIAL : PARIS (75008) 7 RUE GREFFULHE

539 411 090 RCS PARIS

**RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 30 JUIN 2017**

Cher associé commandité, Chers actionnaires commanditaires,

Vous avez été convoqués à une assemblée générale ordinaire et extraordinaire conformément à la loi et à nos statuts à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire :

- Examen du rapport de gestion de la gérance, du rapport du conseil de surveillance et du rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes annuels et sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2016.
- Examen du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.226-10 du Code de commerce.
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.
- Quitus à la gérance.
- Quitus au conseil de surveillance.
- Affectation du résultat.
- Option pour le paiement du dividende en numéraire ou en actions.
- Approbation des conventions visées à l'article L.226-10 du Code de commerce.
- Fixation du montant des jetons de présence aux membres du conseil de surveillance.

De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :

- Délégation de compétence à consentir au gérant à l'effet d'augmenter le capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.
- Délégation de compétence à consentir au gérant à l'effet d'augmenter le capital social, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.
- Délégation de compétence à consentir au gérant à l'effet d'augmenter le capital social par voie d'incorporation de primes d'émission, réserves, bénéfices et autres.
- Limitation globale des autorisations d'émission.

Vous avez entendu la lecture du rapport du gérant.

Vous avez, par ailleurs, entendu la lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice de sa mission de vérification et de contrôle des comptes sociaux ainsi que sur les conventions visées à l'article L.226-10 du Code de commerce.

Nous vous présentons nos observations sur le rapport du gérant ainsi que sur les comptes de l'exercice.

1. Sur le rapport du gérant

Nous vous précisons que :

- le gérant a tenu périodiquement informé le conseil de surveillance des opérations sociales et de leurs résultats par, notamment, la présentation de rapports trimestriels,
- les informations données dans le rapport du gérant et les documents adressés aux actionnaires commanditaires sur la situation financière n'appellent aucune remarque de la part du conseil de surveillance,
- le conseil de surveillance approuve et soutient les projets de délégations de compétence à consentir à la gérance à l'effet de procéder aux augmentations de capital nécessaires à la poursuite du développement de la société.

2. Sur les comptes de l'exercice

Après avoir pris connaissance des comptes sociaux et des documents comptables, le conseil de surveillance n'a aucune observation à formuler.

Le conseil de surveillance ne voit pas d'objection aux propositions du gérant faites à l'assemblée générale concernant l'affectation du résultat de l'exercice.

3. Sur l'activité du conseil de surveillance pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

Nous vous précisons que le conseil été régulièrement consulté au sujet des projets d'investissement de la société.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, la société METHANOR a procédé :

- au rachat partiel d'une créance de la société AKUO ENERGY SAS, détenue sur la société SH DE CHAVORT pour un prix global de 730 430,49 €, composé à concurrence de 724 447,27 € du montant nominal de ladite créance et à concurrence de 5 983,42 € d'intérêts afférents à ladite créance,
- à la souscription à un emprunt obligataire émis par la société COGENERATION BIOMASSE DE NOVILLARS, à hauteur de 2 000 000 €, soit 2 000 obligations convertibles en actions de préférence.

Le conseil de surveillance a donc été régulièrement consulté dans les orientations stratégiques prises au cours de cet exercice et approuve la politique d'investissements définie par votre gérant.

4. Sur les projets d'investissements et de désinvestissements pour l'année 2017

Aucun projet de désinvestissement n'est prévu au titre de l'année 2017.

Des investissements sont en cours et la société étudie de nouveaux dossiers afin de lui permettre de diversifier ses activités.

Un nouvel investissement devrait être finalisé au cours du premier semestre.

Le conseil de surveillance soutient cette diversification.

Monsieur Eric LECOQ
Président du conseil de surveillance